

COLOMIERS DANSE CLUB

Dossier d'Inscription Ecole de Danse

2017/2018



Colomiers Danse Club
Club de Loisirs Léo Lagrange
Place du Val d'Aran
31770 Colomiers

Renseignements:



05 61 78 60 52 (journée)



06 80 84 22 98 (soir)

Ce dossier, ainsi que d'autres informations, sont disponibles sur notre site :

<http://www.colomiers-danseclub.org>

COLOMIERS DANSE CLUB

Vous y apprendrez, avec un professeur diplômé, à évoluer à deux.

Nos activités :

Des cours - des stages - des entraînements - des « Dance Party » - des soirées - un club

LES COURS : durée 1 heure

DANSES PROPOSÉES :

Rock, Paso, Valse, Tango, Valse Lente, Samba, Rumba, Mambo, Quick-Step, Cha-Cha, Salsa.....

PROFESSEUR 'TOUTES DANSES': Jean-Luc SAINT CRIQ (Diplômé de la Fédération Française de Danse)

LIEU : Centre Associatif Louis MACABIAU (C.A.L.M) 29 Chemin de la Nasque En Jacca - Colomiers

PROFESSEUR de SALSA et de ROCK: Pascal RODRIGUES

LIEU : Salle Polyvalente EN JACCA 17 allée de Bigorre, à COLOMIERS

PLANNING DES COURS 'TOUTES DANSES' :

1 ^{er} Niveau	Jeudi de 19 h 15 à 20 h 15	Mise en pratique du vendredi	Vendredi de 18 h 30 à 19 h 30
2 ^{ème} Niveau	Jeudi de 20 h 25 à 21 h 25	3 ^{ème} Niveau	Vendredi de 19 h 30 à 20 h 30
Mise en pratique du jeudi	Jeudi de 21 h 30 à 22 h 30	4 ^{ème} Niveau	Vendredi de 20 h 35 à 21 h 35
		5 ^{ème} Niveau	Vendredi de 21 h 40 à 22 h 40

PLANNING DES COURS de SALSA et de ROCK:

	SALSA	ROCK
Débutant	Mercredi de 19 h 30 à 20 h 30	Mardi de 19h30 à 20h30
Intermédiaire	Mercredi de 20 h 30 à 21 h 30	Mardi de 20h30 à 21h30
Confirmé	Mercredi de 21 h 30 à 22 h 30	Mardi de 21h30 à 22h30

AUTRES DANSES : des cours de LINDY-HOP et de KIZOMBA (niveau débutant sur un semestre puis intermédiaire le semestre suivant) sont en cours de mise en place et feront l'objet d'une fiche d'inscription séparée avec les lieux et horaires (tarifs identiques aux autres danses). Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître afin de d'avoir un premier recensement.

Accès des adhérents aux différents niveaux:

- **Niveau 1 ou débutant**: personne qui n'a jamais pris de Cours à Colomiers Danse. Les autres cours (niveaux 2 à 5) sont réservés aux adhérents de la ou des sessions précédentes.
- **Le « cours de mise en pratique »** est réservé aux élèves ayant suivi un des niveaux 3, 4 ou 5, désireux d'apprendre des enchaînements de variations déjà connues et de maintenir les acquis. (celui du jeudi sera ouvert également aux personnes du club désirant réviser certaines danses au tarif horaire des stages)
- **Les cours de salsa et de Rock** : Répartis sur 3 niveaux : débutants, intermédiaires, confirmés.
- Le passage d'un niveau au niveau "supérieur" ne se fait systématiquement que pour les N1 « toutes danses ». Pour les autres niveaux, y compris pour les débutants en Salsa et Rock, ce passage doit être validé par le professeur.
- **Le « Club »** est réservé aux anciens membres de l'école ayant pratiqué au moins 3 ans, qui ne souhaitent plus suivre de cours hebdomadaires, mais qui peuvent, grâce à cette inscription, participer aux autres activités organisées par la section.

Règles d'inscription des personnes seules:

- Les dossiers d'inscription des personnes seules sont systématiquement mis en liste d'attente
- L'inscription n'est confirmée qu'avec la possibilité d'attribuer un cavalier ou une cavalière, soit un homme seul ou une femme seule qui s'inscrit, soit un adhérent ou une adhérente du niveau supérieur qui accepte d'aider, soit un(e) membre du bureau.
- La priorité sur la liste d'attente est donnée par la date d'inscription (dossier complet).
- L'inscription est confirmée ou infirmée en septembre, en fonction de la liste d'attente et des cavaliers disponibles. Les chèques des personnes seules qui n'ont pu être inscrites sont restitués.

REPRISE DES COURS

ROCK le 19 SEPTEMBRE 2017 - SALSA LE 20 SEPTEMBRE 2017
« TOUTES DANSES » LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2017

RÈGLEMENT INTERIEUR de la Section COLOMIERS DANSE CLUB de CLLL de Colomiers

Mis à jour le 1/06/2017

La section COLOMIERS DANSE CLUB a pour mission d'accueillir les personnes désireuses de pratiquer la danse en couple, dans un esprit de convivialité, par le moyen de cours et d'autres activités festives.

Article 1 : La section « COLOMIERS DANSE CLUB » se compose de :

1. L'école **COLOMIERS DANSE CLUB**, ouverte en priorité à toute personne résidant à Colomiers et âgée de 16 ans minimum. Toute inscription ou réinscription doit débiter par le cours débutant sauf avis express du professeur.
2. Le '**CLUB**' ouvert à tous les membres de l'école COLOMIERS DANSE CLUB ayant pratiqué au moins trois ans mais ne prenant plus de cours.

Article 2 : Les cotisations sont dues pour une session complète « annuelle » (septembre à juin).

Par commodité et à la demande de l'adhérent ces cotisations peuvent être réparties sur trois chèques, débités aux dates acceptées par l'adhérent lors de son inscription.

Le montant des cotisations est déterminé par le bureau avant chaque assemblée générale annuelle. La cotisation pour les adhérents du Club ou les cotisations pour les adhérents de l'Ecole correspondant à l'année entière ne sont pas remboursées en cas de démission du fait de l'adhérent ou en cas exceptionnel d'exclusion (article 11).

Le remboursement éventuel ne peut être qu'individuel et intervenir uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (exemple : certificat médical d'incapacité à la danse). Ce remboursement est au prorata des trimestres non effectués.

L'inscription donne accès aux entraînements du dimanche et à toutes les activités organisées à des prix préférentiels par la section COLOMIERS DANSE CLUB. Pour l'école, elle donne, de plus, accès au(x) cours correspondant(s).

Concernant les stages organisés sur plusieurs séances, la participation est due avant le début du stage et pour l'ensemble des séances. Les stages peuvent être annulés si le nombre de participant est insuffisant.

Article 3 : Le rejet d'un chèque devra faire l'objet d'une régularisation dans les 8 jours suivant le rappel d'échéance. A défaut, l'arrêt des droits aux cours, aux entraînements du dimanche et autres activités, sera de plein droit jusqu'à régularisation.

Article 4 : Il est demandé à chaque adhérent de l'école, pour son bon fonctionnement et pour faciliter le travail du professeur, d'être assidu et ponctuel. Les adhérents arrivant en avance dans la salle pour leur cours, alors que le précédent n'est pas encore terminé, doivent faire en sorte de ne pas perturber celui-ci, en particulier, en respectant par leur silence son bon déroulement.

Article 5 : Bénéficiant des locaux mis à notre disposition par la mairie de COLOMIERS, chaque adhérent de la section COLOMIERS DANSE CLUB est responsable devant celle-ci, de toute détérioration.

Article 6 : Le club de loisirs Léo Lagrange et la section COLOMIERS DANSE CLUB déclinent toute responsabilité en cas de vol durant les cours ou entraînements, ainsi que durant les activités organisées par la section.

Article 7 : Désistements avant une soirée : si le désistement est signalé 6 jours avant la soirée, le remboursement est intégral. Si la signalisation est faite moins de 6 jours avant la soirée, le remboursement éventuel est décidé par le bureau en prenant en compte des éléments donnés.

Article 8 : Les enfants, même accompagnés, ne sont pas admis pendant les activités de la section.

Article 9 : Sauf accord exceptionnel du bureau, les personnes extérieures à l'école et au club ne sont pas admises aux cours, aux entraînements et « dance party » du Dimanche.

Article 10 : Les adhérents de la section COLOMIERS DANSE CLUB bénéficient de l'assurance offerte par la Fédération Nationale Léo Lagrange. Celle-ci garantit la responsabilité civile de la fédération, de ses associations affiliées, de leurs dirigeants, salariés et bénévoles, en cas notamment de faute de l'organisateur, ainsi que des adhérents. Sont couverts tous les dommages de caractère accidentel subis par des participants ou autre tiers, du fait de l'activité Léo Lagrange.

Article 11 : Toute personne qui se rendrait responsable de propos, de trouble ou de malveillance, contraire à l'éthique ou pouvant nuire à la bonne marche de la section COLOMIERS DANSE CLUB, serait immédiatement exclue pour une durée fixée par le bureau.

Article 12 : Tout changement d'adresse ou de mail de l'adhérent doit être communiqué dans les meilleurs délais aux membres du bureau de la section COLOMIERS DANSE CLUB.

Article 13 : Les responsables de la section COLOMIERS DANSE CLUB se réservent le droit de modifier le présent règlement, si le bon fonctionnement de la section l'exige. En conséquence, les adhérents sont informés par voie d'affichage.

Article 14 : L'assemblée générale de la section COLOMIERS DANSE CLUB est régie par les statuts du club Léo Lagrange.

Article 15 : Le bureau est constitué de 9 membres au maximum choisis parmi les membres du CA (15 membres maximum), avec la possibilité de s'adjoindre des conseillers techniques en cas de besoin. Leurs missions sont définies par le bureau.

Article 16 : Droit à l'image : La section COLOMIERS DANSE CLUB se réserve la possibilité d'utiliser l'image de ses adhérents à des fins de communication du club, sauf avis contraire formulé par écrit.

Article 17 : Tout adhérent de la section COLOMIERS DANSE CLUB accepte implicitement, dès son adhésion, le présent règlement joint au bulletin d'inscription.

Article 18 : Tout adhérent se doit de fournir un certificat médical ou un questionnaire de santé suivant les directives de CLLL Colomiers. A défaut, la personne ne pourra être admise en cours.

Le bureau de la section COLOMIERS DANSE CLUB

Fiche d'inscription Ecole de Danse 2017/ 2018

A remettre avant le 01.09.2017 avec les chèques correspondants, le certificat médical et la fiche d'adhésion Léo Lagrange

A la Salle Macabiau – 29 Chemin de la Nasque à COLOMIERS, le Jeudi ou le Vendredi, de 20h à 21h30

A la salle En Jacca - 17 allée de Bigorre, à COLOMIERS, le mardi ou le mercredi de 19h30 à 20h00

ou au Club Loisirs Léo Lagrange – Place du Val d'Aran – 31770 Colomiers

Cadre réservé à la section

Date Personne prenant l'inscription N°

MONSIEUR (photo indispensable)	Fiche inscription cours <input type="checkbox"/>	Fiche inscription Léo Lagrange <input type="checkbox"/>	MADAME (photo indispensable)
	3 chèques signés (école danse) <input type="checkbox"/>	1 chèque adhésion Léo Lagrange <input type="checkbox"/>	
	1 chèque signé (club) <input type="checkbox"/>	Certificat Médical 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>	
	TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE		
	Nom	Nom	
Prénom	Prénom		

<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouvelle Adhésion	<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouvelle Adhésion
Né le	Née le		
Adresse	Adresse		
Code Postal	Code Postal		
Ville	Ville		
Téléphone	Téléphone		
<u>Adresse mail</u>	<u>Adresse mail</u>		
Avez-vous déjà la Carte du Club Loisirs Léo Lagrange dans une autre section ? Si oui, laquelle ?		Avez-vous déjà la Carte du Club Loisirs Léo Lagrange dans une autre section ? Si oui, laquelle ?	

Souhaite(nt) s'inscrire aux cours suivants (durée 1 heure) :

- TOUTES DANSES :** Niveau 1 Niveau 2 Mise en pratique J.
 Niveau 3 Niveau 4 Niveau 5 Mise en pratique V.
- SALSA :** Débutant Intermédiaire Confirmé
- ROCK :** Débutant Intermédiaire Confirmé

Cotisation ANNUELLE école de danse : répartie en trois chèques à l'ordre de **CLLL COLOMIERS DANSE CLUB**, datés et signés remis lors de l'inscription.

NOTA : -20% lors d'une première inscription ou sur présentation d'une carte d'étudiant

Ecole de Danse	Une heure de cours				Deux heures de cours				Trois heures de cours			
	Columérins		Non Columérins		Columérins		Non Columérins		Columérins		Non Columérins	
Date encaissement	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple
01/10/2017	48	96	50	100	75	150	77	154	98	196	100	200
02/01/2018	48	96	50	100	75	150	77	154	98	196	100	200
01/03/2018	48	96	50	100	75	150	77	154	98	196	100	200
Total cotisation	144	288	150	300	225	450	231	462	294	588	300	600

Souhaite(nt) s'inscrire au CLUB : réservé aux anciens membres de l'école ayant pratiqué au moins 3 ans, qui ne souhaitent plus suivre de cours hebdomadaires, mais qui peuvent, grâce à cette inscription, participer aux autres activités organisées par la section.

Cotisation annuelle club : un chèque à l'ordre de **CLLL COLOMIERS DANSE CLUB**, daté et signé remis lors de l'inscription.

CLUB	Columérin		Non Columérin	
	Personne seule	Couple	Personne seule	Couple
Cotisation	30	60	35	70

Attestation CE : Globale individuelle Non

Règlement Intérieur : Lu et Approuvé le

Signature :